VILLE de
ROQUEFORT-LES-PINS

Modification de Droit Commun
n°2 Approuvée

Plan Local D'Urbanisme De Roquefort-Les-Pins (06) Modification de Droit Commun N°2

2.A Plan de Zonage Planche Nord

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBERATION DU
APPROUVANT LES DISPOSITIONS DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2

Occupations et utilisations du sol :

UAa — **Nom de zone du PLU**

Zonage du PLU

Espaces Boisés Classés
(Article L130-1 du Code de l'Urbanisme)

Espaces verts protégés
(Existants ou à protéger - Art. 6 titre I)

Patrimoine bâti et paysager ponctuel à protéger (PM : patrimoine mémoire de Provence, PG : patrimoine géologique et préhistorique, PA : patrimoine agricole et rural, PR : patrimoine religieux) *(Article DG13 du Règlement)*

Servitudes et réservations :

Emplacement réservé pour la réalisation d'équipements

Emplacement réservé pour la réalisation de voiries

Emplacement réservé pour mixité sociale - Mise en oeuvre du P.L.H. de la Communauté d'Agglomération
(Article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Servitude de réalisation de voirie
(Article L151-41-5° du Code de l'Urbanisme)
Voir liste des Servitudes d'Urbanisme

Servitude de réalisation de piste périmétrale pour la défense contre les incendies
Plan PPRIF du 3 septembre 2009
(Article L151-41-5° du Code de l'Urbanisme)
Voir liste des Servitudes d'Urbanisme

Les risques naturels et contraintes :

Article 3 des Dispositions Générales du Réglement

Périmètres indicatifs des zones du PPRIF
(approuvés par Arrêté Préfectoral du 3 septembre 2009)

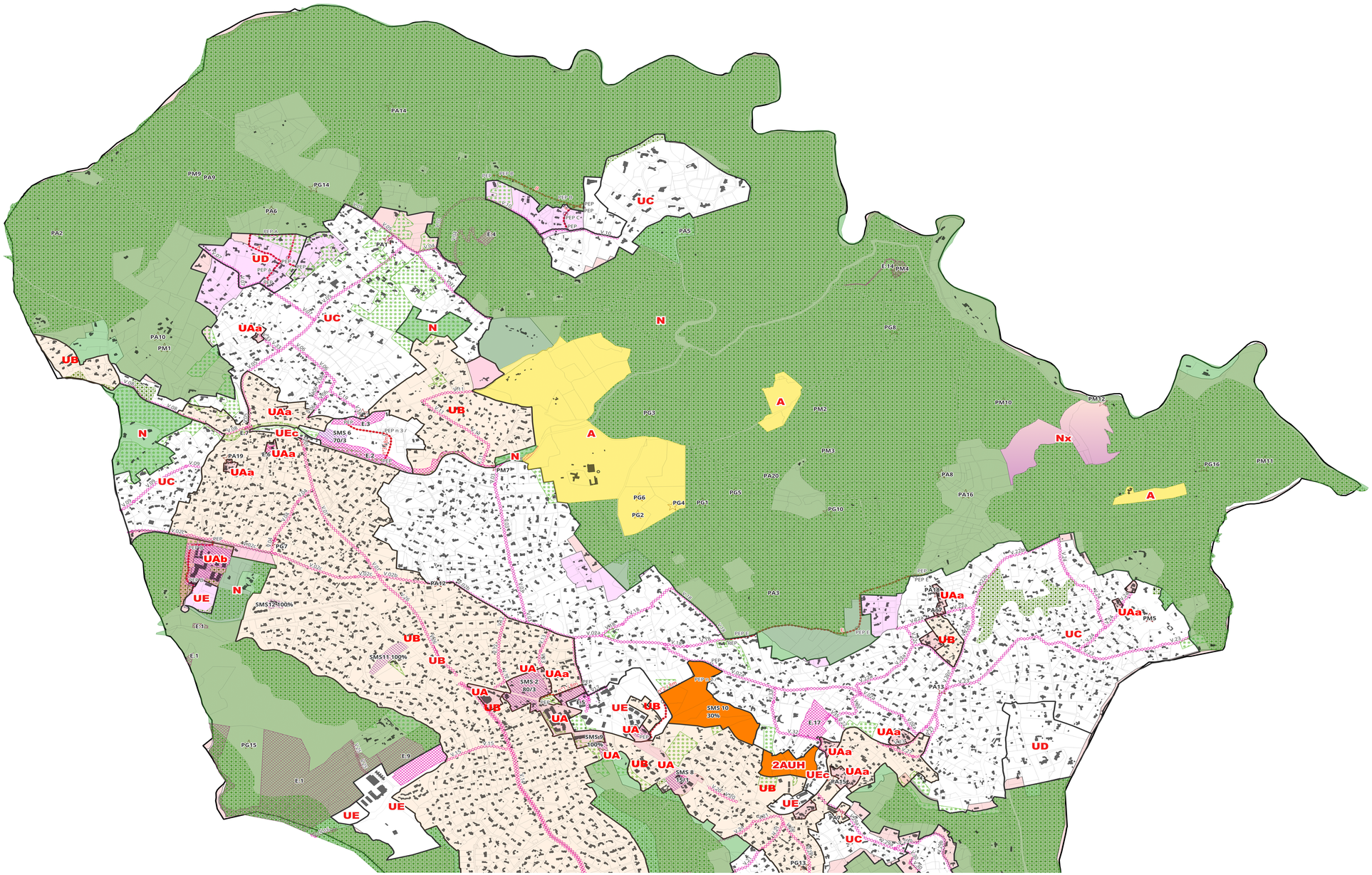
R - Zone de danger fort

B0 - Zone de danger moyen (secteur à enjeux défendables)

Périmètres indicatifs des zones du PPR inondation

Zone inondable risque fort (le Curnier)

Zone inondable risque modéré (le Curnier)



VILLE de ROQUEFORT-LES-PINS

Modification de Droit Commun

n°2 Approuvée

Plan Local D'Urbanisme De Roquefort-Les-Pins (06) Modification de Droit Commun N°2

2.B Plan de Zonage Planche Sud

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DELIBERATION DU
APPROUVANT LES DISPOSITIONS DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2

Occupations et utilisations du sol :

UAa — **Nom de zone du PLU**

Zonage du PLU

Espaces Boisés Classés
(Article L130-1 du Code de l'Urbanisme)

Espaces verts protégés
(Existants ou à protéger - Art. 6 titre I)

Patrimoine bâti et paysager ponctuel à protéger (PM : patrimoine mémoire de Provence, PG : patrimoine géologique et préhistorique, PA : patrimoine agricole et rural, PR : patrimoine religieux) *(Article DG13 du Réglement)*

Servitudes et réservations :

Emplacement réservé pour la réalisation d'équipements

Emplacement réservé pour la réalisation de voiries

Emplacement réservé pour mixité sociale - Mise en oeuvre du P.L.H. de la Communauté d'Agglomération
(Article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Servitude de réalisation de voirie
(Article L151-41-5° du Code de l'Urbanisme)
Voir liste des Servitudes d'Urbanisme

Servitude de réalisation de piste périmétrale pour la défense contre les incendies
Plan PPRIF du 3 septembre 2009
(Article L151-41-5° du Code de l'Urbanisme)
Voir liste des Servitudes d'Urbanisme

Les risques naturels et contraintes :

Article 3 des Dispositions Générales du Réglement

Périmètres indicatifs des zones du PPRIF
(approuvés par Arrêté Préfectoral du 3 septembre 2009)

R - Zone de danger fort

B0 - Zone de danger moyen (secteur à enjeux défendables)

Périmètres indicatifs des zones du PPR inondation

Zone inondable risque fort (le Curnier)

Zone inondable risque modéré (le Curnier)

Zoom centre ville - le Plan - Roquefort-les-Pins

